

DEVENEZ ANIMATEUR TIR À L'ARC

Le CDTAE finance 2 formations CQP en Essonne

Vous aimez le tir à l'arc ? Passez de la pratique à l'animation !

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc de l'Essonne lance une bourse exceptionnelle pour accompagner les archers souhaitant se former à l'encadrement de séances de découverte et d'initiation.

Ouvert aux archers licenciés FFTA en Essonne

Objectif : permettre à deux candidats motivés de financer une partie de leur formation **CQP Animateur Tir à l'Arc**, afin de faire découvrir notre discipline à de nouveaux publics.

Le CQP Animateur Tir à l'Arc forme des personnes capables d'animer des séances de découverte et d'initiation pour un public non licencié, dans des associations, collectivités, centres de vacances, structures touristiques ou socioéducatives.

POUR QUI ?

Cette bourse s'adresse aux archers et archères souhaitant s'impliquer dans le développement du tir à l'arc et partager leur passion en animant des séances de découverte.

CE QUE LE CDTAE VOUS OFFRE

Une aide financière forfaitaire de 250 € par lauréat pour accompagner le financement de la formation CQP Animateur Tir à l'Arc.

Nombre de bourses disponibles : 2 formations financées.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour candidater, vous devez remplir les critères suivants :

- Être licencié(e) FFTA depuis au moins 3 ans.
- Pratiquer au sein d'un club affilié dans l'Essonne (91).
- Être âgé(e) d'au moins 18 ans au moment de la demande.

COMMENT CANDIDATER ?

Envoyez un dossier comprenant un résumé de votre parcours dans le tir à l'arc ainsi qu'une demande de bénéfice de la bourse.

Date limite : 15/07/2026

Adresse d'envoi : secretariat@archers91.fr

Faites découvrir le tir à l'arc. Formez-vous. Engagez-vous.

Le développement de notre sport repose sur la qualité de son encadrement. Rejoignez les forces vives de l'Essonne !

Une question ? Contactez le secrétariat du CDTAE.